



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset
Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
N° 2025-017

AR Prefecture

043-214301624-20250320-DEL2025_017B-DE
Reçu le 25/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le quatorze mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI-LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Sébastien VINCENT, Ludovic LHOSTE.

Absents excusés représentés : Raoul GANIVET a donné pouvoir à Brigitte ROCHE, Maëlle JOLY a donné pouvoir à Patrice WAUTHIER, Antoine MALEYSSON a donné pouvoir à Pierre ASTOR.

Absents excusés : Christelle BLANCHER, Corinne TARGHETTA, Damien CASSOUX.

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie GRANOUILLET

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	16
Nombre de procurations :	3
Nombre d'absents :	3

Objet : Subvention exceptionnelle aux élèves du collège Boris Vian – Participation à un voyage scolaire en Irlande pour 20 élèves de la classe de 3^{ème}

Vu le courrier du Collège Boris Vian en date du 22 janvier 2025 concernant une demande d'aide financière pour le financement d'un voyage en Irlande en faveur des élèves habitant la commune.

Vu l'avis favorable de la commission « Ressources Humaines – Administration Générale » réunie le 13 mars 2025 approuvant la participation forfaitaire de 60€ par élève.

Madame Brigitte ROCHE, adjointe, présente au conseil municipal la demande de subvention du principal du Collège Boris VIAN à l'occasion du voyage scolaire en Irlande pour les élèves de 3^{ème}. Vingt élèves, domiciliés sur la commune, participent à ce voyage. Le coût pour les familles est de 575€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

-  **Décide** d'octroyer une participation financière de 60€ par élève de 3^{ème} domicilié sur la commune à l'occasion du voyage scolaire en Irlande,
-  **Autorise** le Maire à verser cette participation directement aux familles à chaque élève ayant participé au voyage,
-  **Inscrit** les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours,
-  **Autorise** le Maire à signer tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessous.
Pour extrait certifié conforme


Le Maire
Patricia GOUDARD